



**Location -Gestion-Syndic**

### NOS HONORAIRES

**HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC (1) :** De locaux ou immeubles locatifs : de 5 % à 10 % Hors Taxes du montant des loyers encaissés + T.V.A. (20 %), soit de 6 % à 12 % TTC. Le montant exact est déterminé en fonction des données spécifiques de l'affaire pour laquelle nous offrons nos services.

**HONORAIRES DE LOCATION TTC (1) :** Baux à usage d'habitation conformément à la Loi ALUR :

	Quote-part locataire (2) *	Quote-part propriétaire**
Honoraires de négociation	-	0.6% TTC du montant des loyers annuels hors charges
Honoraires de visite, constitution dossier, rédaction du bail	8€ TTC/m <sup>2</sup>	8€ TTC/m <sup>2</sup>
Honoraires d'état des lieux	3€ TTC/m <sup>2</sup>	3€ TTC / m <sup>2</sup>

\*Dans la limite de 7.2% du montant des loyers annuels hors charges

\*\* Dans la limite de 7.8% du montant des loyers annuels hors charges

Baux pour garage et parking : 16.66 % du loyer annuel + TVA (20%) soit 20% TTC. Ces honoraires sont partagés entre les propriétaires (10 %) et locataires (10 %)

Baux à usage commercial, professionnel : 12 % du loyer annuel + TVA (20%) soit 14.40% TTC. Ces honoraires sont partagés entre les propriétaires (4.40 %) et locataires (10 %)

Prestations complémentaires : Honoraires de rédaction d'un avenant au bail 30 € à la charge du Demandeur  
Honoraires d'état des lieux seul 3 €/m<sup>2</sup>

**HONORAIRES DE TRANSACTION TTC (1) CHARGE VENDEUR :** 6 % TTC avec un forfait minimum de 3500€ TTC

**HONORAIRES D'ÉVALUATION TTC (1) SOUS FORME D'AVIS DE VALEUR :** Ces honoraires seront remboursés en cas de signature d'un mandat de vente avec l'agence. Avis de valeur vente : 250 € TTC Avis de valeur locative : 150 € TTC

(1) TVA au taux en vigueur de 20 %.

(2) Le montant TTC imputé au Locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par la loi ALUR

